

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

**2022-55-Finances – Budget principal-
Décision modificative - Approbation et autorisation de
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Christine ADRIAN, Bruno GUITTARD, Sébastien GALERON.

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Dominique RENAULT
Raymond DOUARE

Pouvoirs :

Dominique RENAULT à Frédéric CUILLERIER
Raymond DOUARE à Eric DODET

Secrétaire auxiliaire : Aurélie PLUMEJEAUD GUILLET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	110 000, 00€	110 000,00€	0,00€	0,00€
FONCTIONNEMENT	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL GENERAL	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Les montants sont exprimés en €TTC

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter la décision modificative n°6 2022 du budget principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **26 SEP. 2022**

Le Maire

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **26 SEP. 2022**
Et de l'affichage le **26 SEP. 2022**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services

Aurélie PLUMEJEAUD GUILLET



ANNEXE- BUDGET PRINCIPAL- PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°6- EXERCICE 2022

Au vu de l'avancement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire et des projets liés (Réaménagement de la RD 2157 et aménagement du parking de la MSP et pharmacie), il convient de concentrer les efforts budgétaires sur ces projets afin d'assurer leur continuité dans les délais prévus, sans craintes d'intérêts moratoires de la part d'entreprises non payées.

L'enveloppe nécessaire pour régler les factures des travaux en cours ou achevés et continuer le travail de la maîtrise d'œuvre de la MSP jusqu'à la phase de projet (préalable à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises), est de 110 000€ TTC.

Trois lignes ont été identifiées comme pouvant permettre d'alimenter l'enveloppe « Pôle Santé » :

- Pistes cyclables : le projet est achevé et les factures ont été honorées. Il est possible d'identifier 10K€ sur la ligne, lesquels ne seront pas consommés ;
- Travaux de voiries : la ligne budgétaire comprend encore 80K€. Malgré l'existence d'une programmation de travaux de voirie, la question de l'engagement de travaux durant la période automnale/ hivernale se pose. Si cette enveloppe n'est pas entièrement consommée, elle pourrait ainsi alimenter l'enveloppe « Pôle Santé » ;
- Véhicules : le projet d'acquisition a été mené en début d'année et le reliquat est de 20K€.

Le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-123-020 : POLE SANTE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-122-020 : PISTES CYCLABLES	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-14-020 : travaux voirie	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571-25-020 : véhicule	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-123-020 : POLE SANTE	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	110 000,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €